

*"Quand une société condamne à la misère et à l'exploitation, quand un système trahit ses promesses et ses possibilités, seule la solidarité peut apporter des solutions"*  
(Père Joseph Wresinski)

---

## **CHARTRE POUR UN ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE EN MONDE RURAL**

---

**destinée aux structures adhérentes à Solidarité Paysans**

Proposée par SOLIDARITÉ PAYSANS  
104, rue Robespierre - 93 170 Bagnolet  
Tél : 01 43 63 83 83 - Fax : 01 43 63 85 85

### **PRÉAMBULE**

Aujourd'hui, plus que jamais, la concentration des moyens de production en agriculture se poursuit à un rythme rapide. Les écarts entre catégories d'agriculteurs se creusent. Chaque exploitation est de plus en plus dépendante de l'extérieur que ce soit pour ses approvisionnements ou ses ventes, que ce soit sur le plan financier ou administratif ou encore par rapport à la politique agricole. Aussi, les difficultés rencontrées peuvent rapidement prendre de l'ampleur jusqu'à remettre en cause l'existence même de l'outil de travail. La mondialisation des échanges, la pression des firmes agroalimentaires, pétrochimiques, et, le contrôle par quelques-uns, des biotechnologies peuvent rapidement mettre en cause les équilibres économiques, alimentaires, écologiques, finalement humains au niveau de la planète.

Dans notre pays où la population agricole ne représente plus que 5 % des actifs, un changement d'orientation vers une agriculture plus respectueuse des hommes et de la terre ne pourra se faire que s'il s'inscrit dans un courant plus large. Un courant qui tente de donner une réponse aux crises de cette fin de XX<sup>e</sup> siècle : exclusion économique et sociale, pillage des ressources non renouvelables, pollution et dégradation des milieux, difficultés de la démocratie... Cette réponse globale et politique doit être définie par les agriculteurs avec d'autres acteurs de la société.

Mais, la complexité des champs d'action, les enjeux immédiats, l'urgence des situations font que les formes d'intervention sont diverses et multiples. Elles supposent compétences et spécialisation des tâches.

Face aux difficultés que rencontrent aujourd'hui nombre de paysans sur leur structure économique, des associations se sont créées et se créent de plus en plus.

### **NOTRE PRATIQUE DEPARTEMENTALE**

Sortir de l'isolement et être écouté est le premier besoin du paysan qui fait appel à nous.

*Nous n'intervenons que sur appel de la personne en difficulté. Notre rôle premier est de l'écouter, de la mettre en lien avec d'autres personnes comme elle, de l'aider à relever la tête, de lui permettre de retrouver sa dignité.*

Accompagner est le maître mot de notre intervention.

*Accompagner, quelles que soient les options, notamment syndicales, de la personne.  
Accompagner, sans juger, dans la discrétion et le respect de la personne et de ses choix.*

*Accompagner, c'est éclairer la situation pour permettre les choix et les décisions.*

*Accompagner, c'est aussi prendre en compte l'ensemble des difficultés de la personne : santé, relationnel, technicité, volonté...*

Nous ne sommes pas des professionnels de la réinsertion, mais des ruraux solidaires d'autres ruraux.

*Pour réussir la réinsertion de la personne en difficulté, nous l'accompagnons et nous travaillons en équipe, jamais de manière individuelle.*

*La compétence technique nécessaire au développement des dossiers est souvent assurée par des animateurs ou, plus justement, des médiateurs. Leur premier rôle est de faire assumer la responsabilité politique des dossiers par les équipes locales créées autour de la personne en difficulté.*

*Chaque fois que cela est nécessaire, nous participons à l'émergence de nouveaux partenariats (institutionnels, administratifs, techniques, sociaux...) pour que la globalité des problèmes soit prise en compte et pour que naissent une prise de conscience et une dynamique sociale autour des questions de l'exclusion en milieu rural.*

En adhérant à SOLIDARITÉ PAYSANS, la structure départementale se reconnaît faisant partie du mouvement de lutte contre l'exclusion en milieu rural que constitue l'association nationale.

En adhérant à SOLIDARITÉ PAYSANS, les structures adoptent cette Charte comme outil fédérateur et se déclarent solidaires entre elles. Cela se traduit notamment par la transmission de tout acquis (jurisprudences ou autres...) pour les porter à la connaissance de tous.

## **NOTRE PRATIQUE NATIONALE**

Émanation des départements, SOLIDARITÉ PAYSANS se veut à leur service. En proposant et en acceptant l'adhésion nationale, SOLIDARITÉ PAYSANS se veut également fédératrice des associations et équipes syndicales départementales ou régionales, impliquées dans la défense et le soutien des paysans en situation fragile ou difficile.

*Sa mission première est de donner les moyens aux équipes d'organiser et d'améliorer la défense des agriculteurs en difficulté, notamment par des formations (juridique, psychologie sociale, recherche de financement...).*

*Fédérer, c'est impulser, soutenir et promouvoir toute initiative qui concourt à une meilleure organisation et une meilleure défense des paysans en difficulté par eux-mêmes.*

*C'est aussi intervenir au plan national, dès que cela est utile, pour faire avancer les propositions des départements, mettre en œuvre une action nationale ou internationale, proposer des amendements législatifs, des modes de financement...*

*C'est aussi respecter les différences entre les structures et donner à celles-ci les moyens d'un fonctionnement croisé et non vertical. Encourager les relations horizontales entre les adhérents est un moyen de diffuser les acquis et de partager les compétences : elles permettent d'améliorer la défense collective des agriculteurs en difficulté.*

*Adhérer à Solidarité Paysans, c'est enfin participer aux lieux et aux temps d'échange et de confrontation où la pratique de chacun peut être interrogée et dynamisée dans le sens du projet exprimé par cette charte.*